

**Conseil économique et social**

Provisoire

19 décembre 2006

Français

Original: anglais

**Session sur la mise en œuvre intégrée
et coordonnée et le suivi des conférences
et sommets principaux des Nations Unies****Compte rendu analytique provisoire de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 14 mai 1998, à 15 heures

Président : M. Somavia. (Chili)**Sommaire**Mise en œuvre intégrée et coordonnée et suivi des conférences et sommets
principaux des Nations Unies (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-48580 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Mise en œuvre intégrée et coordonnée et suivi des conférences et sommets principaux des Nations Unies (*suite*) (E/1998/19)

Discussion de groupe avec les présidents des conseils d'administration

M. Powles (Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que le rôle du Conseil économique et social tel qu'envisagé dans la Charte des Nations Unies est de fournir un leadership intellectuel dans les questions économiques et sociales et de coordonner toutes les activités des Nations Unies dans ce domaine. En ce qui concerne les fonds et les programmes, le Conseil pourrait jouer un rôle de revitalisation du débat sur les principaux thèmes de développement du jour. Étant donné que les Conseils d'administration ont fait que leurs ressources portent sur les questions cruciales de gestion et de financement, il y a un besoin qu'un forum traite des questions fondamentales qui sous-tendent leur travail. Dans son rôle de guidage, le Conseil peut devenir le véhicule d'un dialogue de haut niveau sur des thèmes de vaste envergure, commun à plusieurs secteurs, et aider ainsi à revigorer le débat sur le développement.

La coordination est la coopération au sein du système des Nations Unies est en train de subir une vérification très serrée comme suite aux réformes du Secrétaire général. Il y a eu des innovations fort bien accueillies telles que la création du groupe des Nations Unies pour le développement, qui s'est déjà révélé comme un instrument précieux de coordination. Le cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF) a été une autre innovation clef pour améliorer l'interaction entre les agences des Nations Unies et le niveau hors siège, et réduire le chevauchement et les doubles emplois. Les Conseils d'administration de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour les populations (FNUAP), ont tenu une intéressante session plus tôt cette année, à laquelle des délégations ont pu questionner des représentants hors siège directement sur la manière dont se déroule la mise en œuvre du cadre en question (UNDAF). L'UNDAF possède non seulement un grand potentiel pour améliorer l'efficacité et la pertinence des opérations des Nations Unies, mais est également un

processus permettant d'apprendre pour tous ceux qui sont impliqués.

Un rôle important d'amélioration de l'intégration du système des Nations Unies dans le traitement de l'ordre du jour mondial des résultats des conférences a également été joué par le Comité administratif de coordination (ACC), et ces trois groupes de travail entre agences. Alors que les groupes de travail ont déjà complété leurs travaux, les lignes directrices, les révisions, les meilleures pratiques et les autres résultats qu'ils ont atteints seront d'une pertinence continue pour les fonds et les programmes. On doit prendre en considération la manière dont les efforts de ces groupes de travail devraient être poursuivis, et voir si de nouveaux arrangements sont nécessaires pour continuer ce travail.

M. March (Vice-président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP) dit que les récentes conférences mondiales ont eu un impact majeur sur le travail du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Dans le cas du PNUD, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont peut-être été les rencontres les plus influentes. Dans le cas du FNUAP, la Conférence internationale sur la population et le développement a reformé d'une manière dramatique le programme du Fonds.

Les conférences des Nations Unies sont à la fois un dialogue international et un processus international. Par exemple, la société civile a progressivement acquis une place dans le processus des sommets et influencé le travail et les programmes des conseils d'administration. À travers la participation dans la prise de décision par les gouvernements et dans les conférences des Nations Unies la société civile a des attentes plus raisonnables découlant des efforts des Nations Unies.

Les fonds et programmes sont essentiels pour faire en sorte que les fonds, les politiques et les activités portent sur les programmes des pays en développement, réfléchissant les accords et les directives qui résultent des conférences des Nations Unies. La présence universelle des Nations Unies, particulièrement du PNUD, leur ont permis, à travers le système des coordinateurs résidents, de représenter tous les éléments des fonds et programmes des Nations

Unies et de contribuer un élément de politique se rattachant aux sommets dans la prise de décisions à l'échelon gouvernemental. Cela a étendu leur engagement au-delà de la réalisation des programmes et dans les domaines des relations publiques et de l'édification des consensus. Le PNUD et le FNUAP sont également des partenaires neutres, ayant un mandat de travailler avec les gouvernements pour aider à la réalisation, à la surveillance et au suivi de la mise en œuvre des résultats des sommets. Cependant, les fonds et programmes ne sont qu'un moyen de le faire. Il y a clairement un rôle complémentaire pour les assistances bilatérales, régionales et internationales et les capacités collectives des gouvernements des pays tant développés qu'en voie de développement, et pour les contributions de la société civile.

Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a contribué aux directives de programmation du PNUD et du FNUAP réfléchissant les accords et dialogues des sommets. Les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement, surtout le planning familial et la santé de la mère, ont imbibé toutes les activités du FNUAP, et les programmes du PNUD ont progressivement pris en charge l'éradication de la pauvreté comme objectif prépondérant, réfléchissant le sommet mondial pour le développement social. Le Conseil d'administration a participé à un tel ajustement de la politique et surveillé son progrès. Le Conseil d'administration a également pris des décisions sur des questions telles que les points de mire des activités, la coordination des modalités pour les réalisations, les questions de financement qui réfléchissent les résultats explicites et implicites des récents sommets.

À la récente session du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, le Conseil a pris une décision comportant que les fonds et programmes doivent fournir des rapports plus analytiques au Conseil afin d'aider le Conseil à remplir son rôle de coordination. Le Conseil a également invité les présidents du Conseil d'administration à consulter le UNDG afin de préparer une liste unifiée des questions ayant une importance centrale pour l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles, et a invité le Conseil à revenir aux Conseils d'administration avec des recommandations sur les moyens qui rendraient les rapports d'un meilleur rendement dans les délibérations du Conseil. La coopération avec UNDG ainsi que le suivi intégré des conférences sont des

questions clefs, qui peuvent être améliorées par ce processus.

Le Président invite les membres du Conseil à commenter les déclarations faites par les deux membres du groupe.

M. Gooderham (Royaume-Uni) parlant au nom de l'Union européenne, dit que cette union accueille avec plaisir la décision du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Il serait utile d'avoir les vues des membres du groupe sur le genre d'avis ou de directives qu'il voudrait voir le Conseil donner, lors de sa session de fond en juillet, en ce qui concerne l'échange actuel entre les conseils d'administration des fonds et programmes et le Conseil.

Il désire savoir l'étendue de la coordination entre les conseils d'administration et les commissions fonctionnelles du conseil, particulièrement les commissions fonctionnelles responsables du suivi des conférences, et voudrait savoir si une telle coordination pourrait être accentuée.

M. Klovstad (Observateur de Norvège) dit qu'il désire savoir si les membres du groupe avaient une quelconque idée sur les moyens de donner des directives aux fonds et programmes, lors de la session de fond du conseil, sur la manière dont ils peuvent préparer plus de rapports analytiques mettant en exergue les questions concernant le rôle de coordination et de guidage du conseil et rattachant ces questions au suivi des conférences.

M. Fedortchenko (Fédération de Russie) demande pourquoi les représentants des conseil d'administration des autres programmes, en particulier le programme alimentaire mondial, n'ont pas pris part à la présente session. Sa délégation considère que, sur le plan opérationnel, les questions de coordination étaient d'une manière générale traitées de façon satisfaisante, particulièrement à travers le mécanisme entre agences de l'ACC. Les programmes UNDAF qui sont en train d'être produits devraient aider à la coordination des activités de programme de toutes les agences des Nations Unies, au niveau des pays, y compris le suivi des principales conférences des Nations Unies. Les coordinateurs résidents ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des programmes PNUAF au niveau des pays. En même temps, la création d'un système commun de coordination dans ce domaine, au niveau du tracé des politiques, où le Conseil devrait jouer le rôle principal,

est entravé d'une façon significative par l'absence de liens de travail continu entre les conseils d'administration des fonds et des programmes, et les agences spécialisées et entre les fonds, les programmes et les agences spécialisés et le conseil.

La pratique consistant à tenir des réunions conjointes au niveau des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, exclut le groupe beaucoup plus vaste d'organisations impliquées dans la mise en œuvre des décisions prises aux principales conférences des Nations Unies. La préparation d'un rapport unifié et d'ensemble entre agences est d'une grande importance. Outre, une description générale des activités de mise en œuvre des décisions des conférences internationales, le rapport unifié entre agences devrait identifier et analyser les problèmes potentiels particulièrement dans le domaine de la coordination entre agences, sur lesquels le Conseil devrait adopter des décisions politiques. La participation de l'ACC est des groupes de travail entre agences ou d'autres mécanismes entre agences dans la préparation du rapport unifié, serait utile. Puisque la coordination est importante pour les activités opérationnelles des Nations Unies dans leur ensemble, le Conseil devrait établir des directives précises pour la forme et le contenu du rapport unifié. On doit prêter une attention spéciale à la question de la mise en œuvre des décisions des principales conférences des Nations Unies, avec la prise en considération par l'Assemblée générale des revues triennales de politique concernant les activités opérationnelles pour le développement.

M. Lundborg (Suède) dit que les Conseils d'administration devraient s'efforcer de préparer des rapports plus analytiques et plus substantiels. Les rapports ne doivent pas être unifiés parce qu'il est important d'être en mesure de déterminer comment les agences individuelles sont en train d'intégrer leurs activités dans la mise en œuvre des résultats des conférences internationales. Un rapport unifié rendrait impossible l'identification des problèmes rencontrés par les agences individuelles.

Le Conseil devrait exercer une autocritique et reconnaître qu'il a rarement demandé quelque chose des conseils d'administration ou fourni des directives à ces conseils. Avant la session de fond de juillet, le Conseil devrait envisager les moyens par lesquels il pourrait donner des directives aux fonds et programmes, afin que les conseils d'administration puissent être chargés de travaux spécifiques sur

lesquels ils devraient présenter des rapports aux Conseils.

M. Ehrhardt (Canada) se référant à la décision du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, appelant à la soumission de rapport plus analytique au Conseil, dit que sa délégation espère que l'UNICEF se joindra à cet effort. Alors que sa délégation apprécie les efforts déployés à la présente session pour réaliser un rassemblement des fonds et programmes, il se demande si les discussions n'auraient pas été plus complètes et utiles si les représentants des autres organisations y avaient participé. À la précédente séance, les agences spécialisées avaient exprimé leur intérêt à une plus grande interaction avec le Conseil. Peut-être qu'un groupe de travail comprenant les fonds et programmes et quelques agences spécialisées aurait-il pu donner au Conseil une image plus complète de ce qui se passe au niveau des pays, et aurait-il permis au conseil de tenir une discussion de plus vaste envergure au sujet de la coordination au niveau des pays.

M^{me} Poulton (États-Unis d'Amérique) demande comment une réunion conjointe possible des conseils d'administration des différents fonds et programmes pourrait être utile dans le suivi des conférences principales.

M. Tanasescu (Roumanie) dit que les conseils d'administration ont un avantage comparatif dans la coordination du suivi au niveau national et dans l'adoption, à chaque session, de cadres de coopération au niveau des pays ou de programmes de pays. Le conseil a une occasion de procéder à une analyse en profondeur de l'étendue de la coordination au niveau des pays.

Le Conseil devrait saisir l'occasion de la présence de coordinateurs résidents à ces séances, pour obtenir des informations au sujet des aspects pratiques de leur travail au niveau des pays, et tirer les leçons qui peuvent être appliquées à l'ensemble du système.

Sa délégation note l'absence de représentants du conseil d'administration du Programme alimentaire mondial et du conseil d'administration du Programme conjoint et sous patronage conjoint sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA). Ces deux organismes ont un rôle important à jouer dans le suivi des principales conférences des Nations Unies, et le conseil devrait essayer de s'assurer leur participation dans les futures sessions.

M. Powles (Président du conseil d'administration de l'UNICEF) dit que de nombreuses délégations ont commenté l'absence de certaines agences spécialisées. Il croit que le rôle principal des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF concernant les fonds et programmes, justifie la présence de leurs représentants. Cependant le conseil pourrait décider si d'autres agences spécialisées devraient participer à de telles séances.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé quel genre d'avis ou de directives le conseil pourrait donner aux conseils d'administration. Peut-être qu'il y a plus d'un rôle pour le conseil sur le terrain de la revitalisation du débat sur les principales questions de développement et la mise de ces questions dans le contexte correct, en vue de donner des directives au travail des conseils d'administration. En ce qui concerne l'étendue de la coopération entre les fonds et les programmes, il se réfère à la récente séance innovatrice conjointe qui a discuté des opérations au niveau hors siège. En ce qui concerne les moyens par lesquels les conseils devraient réagir les uns sur les autres, il serait très facile de tomber dans le piège de création de nouvelles séances de coordination. Il est important d'avoir présent à l'esprit que c'est le rôle du conseil de donner des directives et d'assurer la coordination.

Le représentant de la Fédération russe s'est référé à l'absence de lien de travail actuel entre les agences spécialisées et le conseil, et il est nécessaire de consacrer quelques réflexions à cette question. En ce qui concerne le besoin d'un rapport unifié entre agences, il note que toute tentative de faire des généralisations au sujet de tous les fonds et programmes, ne serait pas très profitable.

Nous avons convenu avec le représentant du Canada que les agences spécialisées devraient être représentées à chaque session. Cependant avant de rechercher la participation de ces organismes, le conseil devrait s'assurer si les sessions traitant de ces questions travaillent d'une façon appropriée.

Le représentant des États-Unis a demandé comment des séances conjointes seraient utiles dans le suivi des principales conférences. Le rôle du conseil est de donner des directives aux conseils d'administration individuels qui ont des rôles très spécifiques en ce qui concerne les fonds et programmes qui sont responsables devant ces conseils.

M. March (Vice-Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP) répondant au représentant du Royaume-Uni, souligne le besoin d'établir des rapports flexibles, dans lesquels les demandes de fonds et de programmes pourraient être adaptées aux circonstances changeantes. Dans une voie plus substantielle, le Conseil d'administration devrait encourager l'établissement d'un rapport franc se concentrant sur les mesures effectivement prises. La communication efficace est un moyen clef d'interaction entre les conseils d'administration et les autres acteurs dans le suivi des conférences. À cet égard, il accueille avec plaisir l'information verbale donnée récemment par le Président de la commission pour le développement social au conseil d'administration du PNUD/FNUAP. L'Organisation conjointe par le FNUAP et la division des populations de tables rondes avec les organisations de la société civile et de rencontres techniques en préparation de la revue quinquennale de la conférence internationale sur la population et le développement est un exemple illustrant la manière dont la collaboration fait avancer le processus de suivi.

En réponse au représentant de la Fédération russe, il dit que l'établissement d'un rapport unifié risquait d'aggraver les tensions existantes au sujet d'un certain nombre de paragraphes, à consacrer aux diverses régions et questions dans les rapports des agences.

Répondant au représentant de la Suède, il dit que les réunions conjointes des conseils d'administration donneraient effectivement un élan au suivi des conférences. Il serait souhaitable d'organiser un dialogue inter agences avant la rédaction des projets des rapports conjoints.

Discussion du groupe de travail avec les chefs des fonds et programmes

M. Ahmed [Administrateur adjoint du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] loue le progrès réalisé par les ayant cause dans le processus du suivi des conférences, mais souligne qu'un certain nombre de défis et de problèmes doivent encore être résolus. Le premier défi est d'assurer une intégration horizontale continue du suivi, du point de vue de l'ensemble des conférences. Jusqu'ici il y a eu une forte tendance chez les secrétariats des conférences de se concentrer exclusivement sur le suivi vertical.

Le PNUD, à travers son système de coordinateurs résidents, travaille dans le contexte de la réforme de l'Organisation en vue de renforcer la coordination des activités opérationnelles au niveau des pays. Le lien entre ses représentants résidents et les coordinateurs résidents des Nations Unies assure l'harmonisation du suivi des conférences, tout en respectant les priorités de chaque pays. Selon les données préliminaires tirées des rapports annuels des coordinateurs résidents et des questionnaires sur la revue de la politique triennale des activités opérationnelles, la plupart des pays ont établi des groupes thématiques de référence aux diverses conférences, et déploient un effort pour coordonner les questions communes à plusieurs secteurs.

Le PNUD a participé à un atelier organisé par le Comité consultatif sur les questions de programmes et les questions opérationnelles, tenu à Turin en décembre 1997 (E/1998/19, par. 5) afin de promouvoir le suivi horizontal couvrant plusieurs secteurs des conférences au niveau des pays. Un résultat majeur de cet atelier a été la note de guidage de l'ACC pour le système des coordinateurs résidents concernant le suivi au niveau hors siège des conférences, qui a été transmise par l'administrateur du PNUD aux coordonnateurs résidents en avril 1998.

Au niveau du siège, le PNUD a participé activement aux groupes de travail entre agence de l'ACC, particulièrement le groupe de travail concernant le plein emploi et les moyens de vivre durables, et a été impliqué dans deux études de pays. Les résultats de l'atelier de Turin ont été transmis à 18 pays afin d'assurer leur intégration aux cadres des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF). Le PNUD et le système des Nations Unies doivent maintenant distribuer et opérationnaliser les rendements des groupes de travail, particulièrement à travers le système des coordinateurs résidents. Le conseil pourrait souhaiter de prendre cela en considération, en cherchant à intégrer le suivi des conférences dans le fonctionnement du système des coordinateurs résidents. Le processus UNDAF pourrait faire beaucoup pour améliorer la cohésion et la coordination des activités de suivi. Il note que le Secrétaire général, dans son rapport E/1998/19, par. 38), recommande que les rapports des conseils d'administration contiennent des informations sur le soutien fourni à la coordination du suivi des conférences. Le conseil et les conseils d'administration pourraient souhaiter engager les entités des nations

unies à adopter une approche multisectorielle horizontale au suivi des conférences individuelles aussi bien. Le PNUD appuie les thèmes multisectoriels comme l'éradication de la pauvreté urbaine et le développement de l'égalité entre les sexes et le développement social dans son suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la Conférence des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat II).

Le second défi est de mobiliser le financement pour la mise en œuvre des plans d'actions des conférences. Dans un climat caractérisé par une augmentation de l'endettement de la plupart des pays en développement et par des niveaux en baisse de l'assistance officielle au développement, le conseil voudrait peut-être réitérer l'importance de la mobilisation de ressources additionnelles provenant de toutes sources. Dans le contexte de l'initiative 20/20 (E/1998/19, marge 41) le PNUD, en collaboration avec l'UNICEF, soutient le passage en revue des dépenses du secteur social dans plus de 20 pays. Aux niveaux mondial et de pays, il participe aux préparations d'une conférence sur l'initiative 20/20 prévue pour octobre 1998. Conformément à la recommandation du Secrétaire général, le conseil pourrait souhaiter considérer le lancement d'un appel aux États membres les invitant à soutenir l'initiative 20/20, en vue d'augmenter leurs allocations de ressources internes et internationales au services sociaux.

Le troisième défi consiste à surmonter l'insuffisance des données statistiques, qui handicape la mise en œuvre des plans d'actions des conférences. Par exemple quelques pays n'ont pas été en mesure de participer pleinement à l'initiative de la stratégie de pauvreté du PNUD, faute d'avoir des données fiables. Il attire l'attention du conseil en particulier sur la recommandation du Secrétaire général (E/1998/19, par. 75 (IX) qui devrait encourager le système des Nations Unies à multiplier ses efforts pour édifier une capacité nationale en matière de collecte et d'analyse de données.

Le quatrième défi est le besoin d'une plus grande implication de la société civile au niveau des pays. Bien que les organisations non gouvernementales aient participé activement aux conférences, leur implication dans le processus de suivi est restée faible. Le PNUD soutient les pays dans leurs efforts tendant à attirer les organisations non gouvernementales aux activités de suivi du Sommet mondial pour le développement

social. Le PNUD a également organisé une table ronde mondiale à Varsovie en Pologne au mois de février 1997, qui avait concentré son attention sur les partenariats entre gouvernements, sociétés civiles et PNUD. Il a également préparé une déclaration de politique sur le renforcement de ses partenariats avec les organisations de la société civile. Outre le maintien d'un dialogue systématique avec la société civile, comme cela est recommandé par le Secrétaire général dans son rapport (par. 52), le conseil pourrait souhaiter encourager une plus grande implication de la société civile au niveau des pays dans le processus de suivi.

Le cinquième défi est la coordination de l'égalité entre les deux sexes comme thème commun à plusieurs secteurs dans le suivi des conférences. Pour accélérer le progrès, le PNUD travaille étroitement avec la division des Nations Unies pour la promotion des femmes dans les comités entre agences au sujet des femmes et de l'égalité sexiste, et en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), en vue de promouvoir une coordination sexiste dans les activités opérationnelles au niveau des pays, par le truchement du système des coordinateurs résidents. Les spécialistes des affaires sexistes parmi les volontaires des Nations Unies sont assignés à 20 bureaux du PNUD, et 10 conseillers sexistes financés par le PNUD ont été assignés à l'UNIFEM. Au moins 20 % des ressources fondamentales mondiales et régionales du PNUD seraient allouées à promouvoir l'égalité sexiste et l'avancement des femmes ainsi que le développement d'indicateurs à cet égard. Le conseil pourrait souhaiter encourager d'autres efforts, tant au niveau intergouvernemental – en particulier à travers ses commissions fonctionnelles – qu'au niveau entre agences pour promouvoir la coordination sexiste en tant que thème commun à plusieurs secteurs.

M^{me} Sadik [Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] dit que ses remarques sur le suivi intégré se concentreraient sur la relation entre les fonctions normatives du système des Nations Unies et le travail opérationnel des fonds et programmes; sur les activités au niveau des pays, y compris les efforts pour établir des relations avec d'autres partenaires; et sur le développement d'une stratégie coordonnée, comprenant la mobilisation de ressources. Le suivi coordonné ne doit pas être envisagé comme une fin en soi mais plutôt comme un

moyen de mettre en œuvre les résultats des conférences internationales.

La relation entre les aspects normatifs et opérationnels du suivi des conférences a commencé par la responsabilité des agences chefs de file, de mettre en œuvre les recommandations des documents de conférences. Par exemple, dans le secteur des populations, la division des populations avait procédé à une analyse indépendante des niveaux mondiaux et régionaux alors que le FNUAP a procédé à une évaluation pragmatique des initiatives aux niveaux opérationnels, qui seraient la base du suivi du programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement. Néanmoins, la relation entre aspects normatifs et opérationnels du suivi n'est pas bien définie. Jusqu'ici, les discussions thématiques, organisées par le conseil, n'avaient pas engendré beaucoup de directives à cet égard; elles avaient donc à jouer un rôle plus grand et plus spécifique.

Au niveau des pays, et dans le contexte du système des coordinateurs résidents et des groupes des pays des Nations Unies, le suivi des conférences doit être façonné à la mesure des objectifs et programmes du pays lui-même. Cependant, le système des Nations Unies doit également prendre une position sur les objectifs convenus, afin de faire avancer le dialogue politique, et cette position doit être renforcée par tous les partenaires dans le chantier. Dans le contexte du passage en revue de la politique triennale des activités opérationnelles, on doit chercher un guidage auprès du conseil économique et social, quant aux genres de relations qui doivent être discutées au niveau des pays, par exemple, le dialogue sur la politique entre les gouvernements et les fonds et programmes, ou les positions concernant les activités communes de promotion. Les UNDAF devraient être un instrument utile à cet égard. Quelques coordinateurs résidents et quelques groupes de pays sont en train de développer d'heureux programmes de formation alors que d'autres ne le font pas.

Parmi les leçons qu'on doit apprendre se trouve le fait que les programmes de formation doivent être intensifiés et prendre en compte les questions et les problèmes spécifiques du suivi des conférences. On pourrait également tirer des leçons de diverses expériences en chantier. L'oratrice a souligné le besoin de consacrer une formation améliorée à l'ensemble des groupes de pays plutôt qu'à des individus venant de

diverses organisations. L'existence d'un système de données améliorées est un besoin pressant, dans beaucoup de pays en développement. Les UNDAF et les lignes directrices émanant des groupes de travail devraient être utilisés à assister ces pays à réaliser leur objectif individuel de développement. Le jeu minimum d'indicateurs nationaux de données sociales, établi par la Commission statistique (E/1998/19, box 2) a formé la base du groupe de travail s'occupant des services sociaux fondamentaux, et également pour les indicateurs du XXI^e siècle, y compris les indicateurs de pauvreté, établis par le Comité d'assistance au développement de l'Organisation de coopération de développement économique. Finalement, l'implication de la société civile dans le suivi des conférences doit être promu tant au niveau des pays qu'au niveau international. La mobilisation de ressources est cruciale; à cet effet, les divers fonds et programmes de la communauté internationale en général doivent démontrer que les ressources ont été utilisées efficacement jusqu'ici.

M^{me} Bellamy (Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que trop peu des objectifs du sommet mondial de l'enfance seraient réalisés à la date visée de l'an 2000. Il est paradoxal qu'en dépit d'un large consensus sur le besoin de réduire la pauvreté et en dépit d'une économie mondiale qui génère quelque 30 trillions de dollars annuellement, près de 1,5 milliard de gens vivent à moins d'un dollar par jour. Contre cette toile de fonds, les principales conférences de 1990 ont marqué un tournant dans la promotion d'un débat politique plus ouvert et d'une plus grande implication de la société civile dans l'allègement de la pauvreté.

Il y a des leçons à apprendre de la revue à mi-décennie de 1996 du Sommet mondial de l'enfance. En premier lieu, il faut qu'il y ait un engagement ferme et continu par les chefs d'État et de gouvernements à la mise en œuvre des objectifs et des plans d'action de la conférence. En second lieu, l'ordre du jour mondial international doit être mis en œuvre à tous les niveaux – national, sub-national et local. Le Sommet mondial de l'enfance a été capable d'influencer le tracé des politiques en partie parce que son suivi a été décentralisé et a impliqué la société civile. En troisième lieu, le progrès de la surveillance au niveau national a mené au développement d'un système mondial de surveillance de la situation des enfants, qui devrait évaluer les tendances, mesurer le progrès et

identifier les domaines nécessitant une attention spéciale. Un soutien et un guidage de la politique par le siège ont rendu possible le partage des informations et des leçons fournies par ce système. En quatrième lieu le développement d'un processus de rapports périodiques de situation aide à la diffusion des résultats.

Le suivi du Sommet mondial de l'enfance a été grandement facilité par la rapide ratification de la Convention des droits de l'enfant, qui a introduit un système périodique d'établissement de rapports de pays et appelé à un développement des stratégies nationales pour garantir les droits de l'enfant et les indicateurs pour surveiller l'action gouvernementale. La convention a établi des liens entre les activités opérationnelles et normatives, et a clairement identifié l'accès aux services sociaux fondamentaux comme une obligation légale.

Le processus ACC de développement de lignes directrices, mené par les activités des groupes de travail entre agences, a été crucial pour l'établissement de mécanismes pour le suivi au niveau de pays. La réforme des Nations Unies, particulièrement l'introduction des UNDAF au niveau des pays, compléterait les notes stratégiques des pays et ajouterait une nouvelle dimension au suivi des conférences. Les préparations des UNDAF sont déjà en cours dans 18 pays pilotes, la plus récente préparation étant celle du Mozambique. Les UNDAF fourniraient une occasion de rattacher les questions du développement et des droits de l'homme, y compris le besoin d'assurer une protection spéciale à certains groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. Leur flexibilité aiderait à promouvoir le développement humain et à respecter les droits de l'homme dans diverses cultures.

On ne doit épargner aucun effort pour assurer que l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des objectifs des conférences soit rationalisé, bien ciblé et évite les doubles emplois. Les rapports aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier, doivent être plus rationnels et basés sur des thèmes multisectoriels. Dans le processus d'établissement des rapports, les secrétariats des agences chefs de file associés aux différentes conférences doivent assurer que les informations soient recueillies de tous les organismes pertinents des Nations Unies, et que ces informations soient partagées.

Le Conseil économique et social peut jouer un rôle décisif dans l'estimation du progrès dans le suivi des principales conférences par le truchement de divers moyens dont les rapports qui lui sont soumis et ses ordres du jour substantiels consacrés au suivi des conférences spécifiques. Les rapports devraient être entièrement intégrés et fournir une estimation générale de l'impact du suivi au niveau mondial, régional et national.

Un autre facteur clef dans la mise en œuvre des objectifs des conférences est la disponibilité de ressources adéquates. L'UNICEF estime que l'accès universel aux services sociaux fondamentaux nécessiterait une augmentation des dépenses actuelles d'environ 50 %, ou 80 milliards de dollars par an. Cette lacune pourrait être comblée par la pleine mise en œuvre de l'initiative 20/20 et par l'application de l'objectif de 0.7 % assigné à l'assistance officielle au développement.

La nature innovatrice du suivi des conférences demande une approche innovatrice de la part des mécanismes gouvernementaux, particulièrement de la part du Conseil économique et social. Il est urgent de réfléchir sur la manière dont le mécanisme intergouvernemental pourrait revoir le cadre englobant l'ensemble du système et les rapports englobant également cet ensemble. À cet égard, le conseil a un rôle unique à jouer, puisque les organismes de traité de certains instruments de droits de l'homme comprenant la Convention sur les droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, lui adresse également leurs rapports. Il pourrait donc faire une contribution majeure à la coordination des thèmes communs à différents secteurs, tels que les droits de l'homme, l'égalité sexuelle et les enfants, et d'agir en tant que pont entre les engagements politiques et normatifs pris par les États membres. L'oratrice accueille volontiers le fait que les lignes directrices de l'établissement des rapports sur les organismes de traité font d'une façon croissante référence au suivi des principales conférences.

Pleinement convaincue de la valeur de cette approche intégrée au suivi des conférences, l'UNICEF a publié un livre guide sur la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfance. Dans ce livre, la Convention est considérée en conjonction avec les ordres du jour des principales conférences sur la base de chaque article. En même temps que l'UNIFEM, elle

a publié un guide indiquant les références aux droits de l'homme, de la femme et des filles, dont les grandes lignes paraissent au programme de Beijing pour l'action et les conférences pertinentes des Nations Unies et les instruments internationaux. Le Conseil est également un forum approprié où l'on pourrait revoir les coûts de la coordination, un sujet qui a souvent été omis.

M^{me} Heyzer [Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)] dit que le travail de UNIFEM de promouvoir l'égalité sexuelle a bénéficié d'une attention accrue à la coordination et des principes qui guident les réformes des Nations Unies. La coordination va beaucoup plus loin que le partage des renseignements. Elle comporte des liens plus forts entre la politique et les activités d'établissement des normes, et les activités opérationnelles de leurs contreparties, pour promouvoir l'égalité entre les deux sexes; de vrais liens de partenariat et de synergie entre les agences des Nations Unies utilisant les avantages comparatifs et les corps constitutifs de chaque agence pour améliorer l'égalité entre les sexes; le développement d'une base de connaissance entre les agences des Nations Unies et leurs partenaires sur des stratégies efficaces tendant à promouvoir cette égalité.

Une initiative majeure de l'UNIFEM a été le lancement de campagnes sur l'éradication de la violence faite aux femmes. Une campagne d'Amérique latine a été montée en collaboration avec les groupes de pays des Nations Unies. Jusqu'ici 19 gouvernements d'Amérique latine ont soutenu cette campagne; 1 500 stations de radios dans la région diffusent des messages destinés à mettre fin à la violence contre les femmes; l'implication des gouvernements locaux et des communautés locales est encouragée. Des exemples saillants d'éradication effective de la violence au niveau des communautés seraient partagés dans l'ensemble de la région par le truchement d'un certain nombre de programmes d'échange.

Un fonds d'affectation spéciale, qui soutient l'action pour éliminer la violence faite aux femmes, a été établi en vue de promouvoir des stratégies innovatrices au niveau des communautés. Jusqu'ici il a fourni plus de deux millions de dollars de dons aux organisations dans plus de 45 pays, et aide au financement de la mise en œuvre de quelques recommandations cruciales faites par le rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes. Le fonds a

également facilité l'échange des expériences et comporte un élément d'enseignement, soutenu par la fondation MacArthur.

La collaboration entre l'UNIFEM et le Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes (CEDAW) est un autre exemple des liens entre l'établissement des normes et les activités opérationnelles. La collaboration entre les avocats de l'UNIFEM en prévenance de diverses régions a donné un élan énorme à l'établissement des rapports CEDAW, et au processus de suivi, et a renforcé l'impact de cette activité sur le plan des pays.

L'UNIFEM aide également à placer 20 spécialistes des questions sexistes auprès du système des coordinateurs résidents du PNUD, et a fournir 10 conseillers sexistes pour assister le travail des UNDAFs et les coordinateurs résidents.

L'UNIFEM est un participant actif dans le Comité entre agences sur les femmes et l'égalité sexuelle. Elle est heureuse que plusieurs des recommandations qu'elle a soumises à l'atelier de Turin aient été incorporées dans le rapport du Secrétaire général. Elle préside également un sous-groupe sur l'égalité sexuelle et la coordination sexuelle au sein du groupe de développement des Nations Unies.

Un certain nombre de défis doivent être encore affrontés. L'UNICEF croit qu'au niveau des pays la promotion de l'égalité sexuelle ne doit pas être envisagée comme la seule responsabilité des points focaux sexistes. En outre, les divers groupes thématiques sectoriels doivent apporter leur soutien au groupe thématique sur l'égalité sexuelle et les questions sexistes doivent être considérées comme une responsabilité multisectorielle incombant aux décideurs les plus hauts placés dans les bureaux des pays. L'oratrice est heureuse qu'un coordinateur résident sera présent à la session de formation pour 30 spécialistes des affaires sexistes, prévue pour la semaine prochaine. De telles initiatives changent les choses au niveau des pays.

Le Président invite les membres du conseil à commenter les déclarations faites par les membres du groupe.

M. Gooderham (Royaume-Uni) parlant au nom de l'Union européenne, accueille avec plaisir l'engagement des fonds et programmes dans l'opération du suivi intégré des conférences et l'accent

mis par les membres du groupe sur le rôle de la société civile et l'incorporation de l'égalité sexuelle dans ses préoccupations. Il accueille volontiers également les remarques de M^{me} Sadik sur le besoin d'une utilisation efficace des ressources et sur l'importance de définir un jeu commun d'indicateurs afin de surveiller le progrès.

Il serait intéressant d'entendre comment les fonds et programmes envisagent de participer à la seconde phase du suivi, c'est-à-dire au fonctionnement des réseaux et au système des directeurs de groupe. Il se demande si un guidage additionnel de la part du Conseil économique et social est nécessaire pour faciliter la participation des conseils d'administration. Il souhaite également entendre des interventions au sujet des activités des fonds et programmes en vue de diffuser les résultats des groupes de travail. Il se demande si le Groupe de développement des Nations Unies pourrait jouer un rôle à cet égard. Il pose une question au sujet de l'engagement des agences spécialisées à travailler dans le cadre du processus UNDAF, auquel l'Union européenne attache une grande importance. Il se demande également si la décentralisation de la Banque mondiale de sa structure de gestion aurait un impact sur la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods au niveau hors siège. Considérerait-on cela comme une occasion ou une menace?

Il s'enquiert au sujet de la relation entre les activités normatives et opérationnelles au niveau entre agences et au sujet de l'interaction des comités opérationnels et normatifs établis par le Secrétaire général dans le contexte du processus de suivi des conférences.

M. Lundborg (Suède) se souvient que, à la séance précédente, les présidents du Comité interagence sur le développement durable et le Comité consultatif sur le programme et les questions opérationnelles avaient mentionné la grande difficulté d'obtenir des ressources pour intégrer et coordonner les activités. Il demande si les membres du groupe sentent également qu'il est difficile d'accorder une priorité aux activités intégrées à cause des besoins en ressources additionnelles que cela comporte sur les fonds et programmes, et si le guidage à cet égard devrait être recherché au niveau du Conseil d'administration ou en vue de tirer les avantages de la synergie. Il demande également des commentaires sur la possibilités mentionnées par le Président du Comité entre agences

sur le développement durable sur l'établissement de fonds affectés à des objectifs spéciaux ou à des thèmes en particulier pour garantir le suivi intégral des conférences mondiales.

M. Ito (Japon) dit qu'en ce qui concerne le rôle du Conseil dans le guidage, il lui semble que le Conseil était simplement en train d'apposer, son tampon en caoutchouc, sur les rapports qu'il reçoit chaque année des fonds et des programmes. Il se demande ce que les chefs exécutifs des fonds et des programmes veulent en terme de guidage de la part du Conseil.

M. Hamdan (Liban) demande au président que les déclarations faites à la session actuelle soient compilées en un document afin que les points importants soulevés puissent être discutés en profondeur à la session de fond du Conseil, en vue de donner un guidage politique pour le travail futur des fonds et des programmes ainsi que des commissions fonctionnelles. Les membres du groupe à cette séance ont souligné l'importance des ressources; cet élément important n'a pas été mentionné dans les précédentes réunions. Il n'est pas pratique d'essayer de coordonner le travail des organisations sans leur donner des ressources suffisantes pour poursuivre leurs objectifs. Il se demande si l'ACC ou les groupes de travail entre agences avaient jamais essayé de concevoir des moyens possibles pour traiter des insuffisances de ressources. Il n'y a pas de raisons pour que l'ACC n'établisse pas un quatrième groupe de travail pour explorer le problème des ressources. Concernant le programme entrepris par l'UNICEF et le PNUD/FNUAP, dans le contexte du cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF) il a demandé comment le problème de ressources a été résolu. Il est important de déterminer qui financerait les stratégies et programmes communs mis en œuvre entre les différentes organisations. L'UNDAF pourrait donner une réponse à cet égard.

M^{me} Sadik (Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les populations) dit qu'en ce qui concerne le suivi des résultats des groupes de travail et des recommandations de l'ACC, le fonds en question est engagé à utiliser les instruments développés par le processus de programmation. Ces lignes directrices de programmation se réfèrent spécialement aux lignes directrices produites sur la base des services sociaux et des systèmes de collecte des données. Les conseils d'administration, en revoyant les programmes de pays,

devraient considérer comment les instruments de coordination du suivi avaient été pris en compte.

Au lieu de simplement apposer son tampon de caoutchouc sur les rapports qu'il reçoit des fonds et des programmes, le Conseil devrait identifier les questions ayant besoin de son attention. Cela signifie que ces rapports doivent indiquer clairement les questions les plus préoccupantes. La convergence entre les aspects normatifs et opérationnels du système peut servir comme point de départ. En ce qui concerne les ressources pour la coordination, la FNUAP fournit les ressources à plus d'une activité conjointe. Un des problèmes du financement des activités de grands groupes est que l'activité tend à devenir une fin en soi.

La mobilisation des ressources, provenant des sources tant privées que publiques, internationales et nationales, a été l'une des questions multisectorielles considérées par les groupes de travail. En ce qui concerne les relations entre les domaines normatifs et opérationnels, la FNUAP avait créé un groupe de travail au niveau des fonctionnaires, pour identifier les questions pertinentes.

M. Ehrhardt (Canada) dit qu'il accueille avec plaisir la coopération entre les parties normatives du système et les fonds et programmes, et demande plus de détails sur la relation de ces derniers avec les agences spécialisées. La question de la mobilisation des ressources est directement reliée à la documentation de l'utilisation efficace des ressources et à la communication des rapports sur les résultats acquis. Il demande des informations spécifiques sur la façon dont les fonds et programmes envisagent d'améliorer leurs capacités dans ce domaine. Il accueille volontiers l'engagement des fonds et programmes à améliorer la coordination au niveau des pays. Comment ces fonds et programmes entendent traiter de la question des coûts qu'une telle coordination entraîne, en termes de ressources tant financières qu'humaines? Finalement, il demande comment les activités communes de promotion et le dialogue au sujet de la politique au niveau des pays, qui ont été mentionnés par le directeur exécutif de la FNUAP, pourraient être employés pour la coopération dans le contexte de l'UNDAF et du système des coordonnateurs résidents.

M^{me} Bai Yongjie (Chine) dit qu'elle accueille avec plaisir l'amélioration des activités au niveau des pays, qui est très importante pour le suivi des

principales conférences. Elle est d'accord avec le Directeur exécutif de l'UNICEF sur le fait que l'amélioration de la coordination au niveau régional devrait être entreprise dans une pleine consultation avec les gouvernements et les pays récipiendaires. La plupart de la responsabilité de mise en œuvre d'un tel suivi tombe sur les épaules des gouvernements.

Elle est d'accord avec le représentant du Liban sur le fait que la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles est très importante pour la mise en œuvre des activités intégrées et coordonnées de suivi. Si le Conseil veut jouer un rôle dans la mise en œuvre d'un tel suivi, il doit se concentrer sur ce domaine. Elle dit également qu'elle est d'accord sur le fait que l'analyse et la recherche d'une utilisation efficace des ressources sont également importantes, en vue du besoin d'imputabilité vis-à-vis des sources de financement.

Bien que le Conseil ait quelques problèmes qu'il rencontre en jouant son rôle de guidage, elle n'est pas d'accord sur le fait qu'il se contente d'apposer son tampon en caoutchouc sur les rapports des fonds et programmes. Le Conseil a discuté de la question du suivi des principales conférences chaque année depuis 1995, et a adopté un certain nombre de résolutions et convenu de conclusions à ce sujet, comprenant des paragraphes sur le rôle des fonds et des programmes. La question est de savoir si ces directives étaient mises en œuvre. Pour améliorer la situation, les fonds et programmes devraient suggérer des zones où le Conseil pourrait donner son guidage, et le Conseil, pour sa part, devrait assurer que ses résolutions et conclusions convenues comportent assez de guidage aux fonds et programmes. Un tel guidage devrait être effectivement suivi dans les activités des fonds et programmes.

M. Klovstad (Observateur de Norvège) dit que le Conseil ne peut pas jouer son rôle de guide à moins que les rapports des fonds et programmes contiennent des informations spécifiques sur la coordination, selon les lignes d'information fournies par les déclarations des membres du groupe. En ce qui concerne le financement, le travail des fonds et programmes sur l'initiative 20/20 est largement basé et a fait des progrès dans les récentes années. Le Conseil devrait discuter cette initiative à sa prochaine session de fond, particulièrement parce que le sujet doit être considéré à la Conférence de suivi qui doit se tenir au Vietnam en octobre 1998.

M^{me} Hagen [Organisation internationale du travail (OIT)] dit qu'en ce qui concerne la question de savoir si les agences spécialisées peuvent être intégrées au processus UNDAF, l'OIT est entravé par trois facteurs. Le premier facteur est que beaucoup de ces fonds d'assistance technique étaient extrabudgétaires, signifiant que le cadre dans lequel ces fonds opèrent diffère de celui des autres entités participant à l'UNDAF. D'autre part, beaucoup de l'assistance et du guidage stratégique étaient canalisés dans les efforts de développement au niveau des pays qui ne sont même pas orientés vers le financement et en particulier le financement de leur travail normatif. En troisième lieu, leurs éléments constitutifs diffèrent de ceux d'autres entités, parce qu'ils consistent des ministères du travail, des ouvriers et des patrons. Ainsi, sa capacité de devenir une partie intégrale de l'exercice UNDAF, tel que structuré actuellement, n'est pas assuré uniformément et n'a pas encore donné des résultats satisfaisants dans tous les domaines. Elle espère qu'on peut trouver des moyens d'assurer que le processus fonctionne bien dans son ensemble.

M^{me} Djatmiko (Observatrice de l'Indonésie) dit qu'elle est d'accord sur les commentaires fait par les représentants du Liban et de la Chine sur le sujet des ressources. Le jour précédent, le Président d'une des commissions fonctionnelles du conseil a signalé une tendance des ressources des fonds volontaires à diminuer alors que les ressources des fonds d'affectation spéciale augmentent. La question de fonds de stabilisation des mécanismes de financement devrait être traitée non seulement par la commission concernée mais également dans le contexte de l'ACC.

M. Ahmed [Administrateur adjoint du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] dit qu'en ce qui concerne la question des mandats législatifs que le Conseil d'administration du PNUD avait donné au PNUD un mandat en indiquant que le suivi coordonné des conférences devrait être traité dans son programme de travail. Les résultats des groupes de travail présidés par l'OIT et la Banque mondiale ont été diffusés à tous les coordinateurs résidents à travers le Directeur exécutif du PNUD, alors que les résultats du groupe de travail présidé par la FNUAP ont été distribués directement. Les agences spécialisées sont membres à part entière des groupes de travail et ont contribué activement à un suivi coordonné. Le conseil est en bonne position de promouvoir non seulement la coordination verticale

mais également la coordination horizontale du suivi, puisqu'il reçoit les rapports de tous les fonds et programmes individuels et des commissions fonctionnelles.

Il est d'accord sur le fait que l'UNDAF peut devenir un véhicule pour la mobilisation des ressources. En ce qui concerne les relations avec la Banque mondiale, le groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque avaient convenu de piloter dans deux pays la participation de la Banque mondiale à l'UNDAF. En ce qui concerne la communication de rapports sur les résultats, le PNUD a produit son rapport annuel du développement humain et les rapports nationaux du développement humain pour presque tous les pays. À partir de 1998, il a produit également un rapport annuel sur la pauvreté.

M^{me} Bellamy [Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que la plupart des résultats des groupes de travail et les recommandations de l'ACC ont été diffusés par le truchement des groupes de gestion régionaux et par la formation au leadership, donnée aux nouveaux représentants ou aux représentants transférés. Quelques uns de ces efforts de diffusion ont été entrepris conjointement avec d'autres fonds et programmes. Basiquement, le rôle du groupe de développement des Nations Unies était d'établir des plans de travail spécifiques et d'identifier les actions qui doivent être entreprises et les obstacles rencontrés.

Un nombre de projets pilotes comportant la participation d'agences spécialisées sont actuellement en cours de réalisation. Au niveau des pays, les fonds et programmes ne sont pas, en pratique, séparés des agences spécialisées dans leurs activités sur le terrain, puisque la cohésion en termes d'interventions est impérative. La participation de la Banque mondiale représente une occasion et non pas une menace à l'UNICEF, parce qu'elle joue un rôle complémentaire et offre à l'UNICEF la chance d'influencer la politique de la Banque mondiale en faveur des enfants. En ce qui concerne le manque de ressources, l'UNICEF continuera à souligner l'importance de l'assistance au développement. Dans le domaine de la communication des résultats, l'UNICEF a effectivement indiqué les résultats quantitatifs, mais était encore en train d'explorer comment elle pourrait mieux communiquer en termes de mesures qualitatives.

L'UNDAF est utile comme cadre de planification des programmes. Cependant, elle comporte des coûts additionnels dans le temps nécessaire et les ressources humaines, coûts que l'UNICEF avait simplement à absorber. Ces coûts peuvent probablement disparaître avec le temps. Le financement du programme régulier continuera à être utilisé pour les programmes. En ce qui concerne le guidage du conseil, elle a déjà suggéré que le conseil procède à des échanges directs avec les organismes de traité et avec les groupes de pays. En outre, les fonds et programmes eux-mêmes peuvent améliorer leur mode de communication des résultats au conseil sur les activités de coordination y compris celles menées à travers l'ACC. En dernier lieu, en ce qui concerne la relation entre les aspects normatifs et opérationnels, il y a un besoin de créer une plus grande cohésion et une meilleure communication entre les deux comités exécutifs. Heureusement cependant un mécanisme pour améliorer cette communication est en train d'être établi.

M. Civili (Secrétaire général adjoint pour la coordination de la politique et les affaires entre agences) dit qu'un groupe de travail conjoint a été créé pour traiter de l'interaction entre travail normatif et activités opérationnelles, et la désignation prévue d'un Secrétaire général adjoint contribuera également à une amélioration dans ce domaine. En réponse au représentant du Liban, il dit que la question des ressources, spécialement celles nécessaires à réaliser les objectifs des pays, ont été une partie de l'ordre du jour, et une préoccupation constante du Comité administratif de coordination (ACC) au cours des plusieurs années écoulées; de plus, la question est traitée en détail aux paragraphes 66 à 70 du rapport du Secrétaire général (E/1998/19).

Présentations au niveau des pays

M^{me} Timpson [Cadre de l'assistance au développement des Nations Unies (UNDAF)] parlant en sa qualité de coordonnateur résident du développement des activités opérationnelles des Nations Unies aux Philippines, présente un exposé sur l'expérience du groupe de pays des Nations Unies dans le soutien du suivi national des conférences mondiales aux Philippines. Elle dit que les Philippines ont activement préparé et participé aux récentes séries des conférences des Nations Unies, et ont démontré leur engagement à suivre ces conférences par des actions telles que l'adoption de plans nationaux d'action pour

les enfants, l'agenda 21, le développement sensible à l'égalité sexuelle, la gestion des populations et l'allègement de la pauvreté.

La note de stratégie de pays, du Gouvernement des Philippines, d'octobre 1995, a servi de point de référence pour les contributions de fond, par les groupes de questions entre agences et hors siège relatives à l'environnement et au développement durable, menées par le PNUD; des services sociaux fondamentaux menés par l'UNICEF; de l'octroi de capacité aux femmes mené par le FNUAP; des moyens de subsistance durable, menés par l'OIT; du programme conjoint et à parrainage conjoint des Nations Unies sur le sida (VIH/sida) mené par l'OMS. Les activités de collaboration récente des Nations Unies qui ont servi à l'édification de l'UNDAF aux Philippines comprenaient un atelier d'édification de groupe tenu à Turin en 1995, des comités au niveau hors siège et des forces et des groupes de travail entre agences, avec participation des agences des Nations Unies dans les revues des programmes de chacune des autres agences, des ateliers comportant le gouvernement, les donateurs et les organisations non gouvernementales, et les activités postconflits au Mindanao. Toutes les agences des Nations Unies ayant des représentants de pays couvrant les Philippines ont participé à ces activités. Une vaste coordination avec le gouvernement et la société civile, dans le cadre de la communauté des donateurs et du système des Nations Unies, a été également entreprise.

Parmi les recommandations clés découlant de l'expérience gagnée dans le programme, l'oratrice a cité le besoin d'harmoniser les agences de financement, les cycles de programmes comme partie du processus UNDAF, de créer des incitations à la coopération au sein du système, de maintenir la flexibilité dans la programmation, d'impliquer les agences spécialisées dans le processus et d'assurer que l'expérience des agences non représentées au niveau hors siège soient inclus dans le cadre de la collaboration.

M. Hamdan (Liban) demande davantage d'informations concernant la collaboration avec les donateurs dans les programmes postconflits au Mindanao.

M. Gooderham (Royaume-Uni) demande une élaboration plus poussée concernant les contraintes et les difficultés rencontrées dans le programme, les prises de décision concernant la décentralisation et si le

coordinateur résident pour les Philippines entend procéder à une analyse de situation ou de situation du suivi des conférences mondiales.

M^{me} Duda (Pologne) exprime son intérêt aux entraves de gestion et de financement qui auraient pu être rencontrées dans le programme.

M. Ehrhardt (Canada) pose une question au sujet des consultations avec la communauté des donateurs, et voudrait savoir si le PNUD serait intéressé à travailler avec d'autres fonds et programmes dans le domaine d'harmonisation des cycles de programmes.

Le Président note que dans son expérience du Conseil de sécurité, les pays recevant une assistance du type sous discussion étaient souvent laissés à eux-mêmes pour se débrouiller une fois que la crise immédiate les affectant était passée, et se demande s'il est possible d'instituer une période « post-crise » de deux ou trois ans pendant laquelle les progrès d'un pays pourraient être surveillés plus étroitement qu'ils ne le sont à l'heure actuelle.

M^{me} Timpson [Cadre d'assistance au développement des Nations Unies (UNDAF)] dit qu'après un délai initial causé par des désaccords au sein du gouvernement philippin lui-même, concernant les termes de règlements atteints avec les combattants du Mindanao, l'action concertée prise par le système des Nations Unies afin d'établir des programmes dont on avait besoin dans cette réunion avaient rassuré la communauté des donateurs et ainsi élargi les quelques ressources disponibles en faveur d'un pays en développement de moyen niveau tel que les Philippines.

Répondant au représentant du Royaume-Uni, elle note que les élections qui se font proches d'un nouveau gouvernement aux Philippines présentent une future contrainte possible représentée par le fait que le personnel de ce gouvernement aurait moins de connaissances directes, donc moins d'engagement, de la mise en œuvre du suivi des conférences des Nations Unies. Elle cite également les retards de programmes causés par des différences entre les agences dans la prise de décision, et le présent manque de données fondamentales sur lequel on puisse baser une analyse de la situation. Elle est entièrement d'accord avec la représentante de Pologne sur l'importance d'éliminer les barrières qui entravent la gestion et le financement, spécialement celles créées par le manque

d'harmonisation des cycles du programme, tel que cela a été soulevé par le représentant du Canada. La question des consultations au sein de la communauté des donateurs dont le processus de préparation de l'UNDAF, est également lié étroitement aux cycles de programme et on est en train de préparer un plan pour nouer et maintenir un contact étroit avec les donateurs durant ce processus.

M^{me} Davis (Organisation de développement et d'environnement des femmes) demande à M^{me} Timpson de donner les grandes lignes des avantages d'impliquer la société civile et les organisations non gouvernementales dans le processus de développement, et de donner une liste des conditions clefs pour la création d'un réel partenariat entre les acteurs.

M^{me} Timpson [Cadre d'assistance au développement des Nations Unies (UNDAF)] dit qu'alors qu'il est difficile de généraliser, la situation aux Philippines est caractérisée par un dialogue particulièrement vigoureux entre le gouvernement et une communauté bien éduquée et bien organisée d'organisations non gouvernementales. Cependant le facteur le plus important dans la création du partenariat entre les acteurs et le processus de développement est la création d'un dialogue de vaste envergure et réel entre le gouvernement et la société civile.

M. Ahmed [Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] en réponse au représentant du Canada dit que l'harmonisation des cycles de programme a été une priorité depuis longtemps pour le PNUD, et que l'avènement et l'application général de l'UNDAF aurait un effet sur la réalisation d'une harmonisation forcée du programme. En réponse à la demande du Représentant du Liban concernant le programme du Mindanao, il note que le PNUD a également fourni 1 250 000 dollars pour la réhabilitation postconflits au Sud-Liban.

La séance est levée à 18 h 15.